



## PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



## CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)

## Objectifs

Permettre aux entreprises individuelles ou en société d'effectuer en une seule fois, grâce à un seul dossier, l'ensemble des déclarations auxquelles elles sont tenues auprès de divers organismes et administrations.

## Qui est concerné ?

Toute création d'entreprise, modification de situation et cessation d'activité pour :

- Les personnes physiques exerçant des activités agricoles, quelle que soit leur taille sont soumises à une obligation déclarative.
- Les sociétés civiles dont l'objet social est agricole (GAEC, EARL, SCEA, GFA exploitant ainsi que les groupements forestiers pastoraux ou groupements fonciers ruraux) dans la mesure où ils ont une activité de production.
- Les sociétés commerciales ayant un objet social et une activité principale agricole (SARL, SA, autres sociétés).

Le CFE de la Chambre d'agriculture est également compétent pour les agriculteurs à titre secondaire ayant une activité principale commerciale ou artisanale.

## Prestation proposée

- Accompagner les personnes dans leur démarche d'immatriculation (choix fiscal, ...), vérifier que les éléments indispensables sont fournis et délivrer un récépissé au déclarant qui est alors libéré de ses obligations administratives.
- En cas d'anomalie, le CFE se charge de rectifier les éléments erronés avec le demandeur.
- Le CFE envoie toutes les déclarations administratives aux différents organismes partenaires (INSEE - N° SIRET, MSA, CENTRE DES IMPOTS, REGISTRE DE COMMERCE et DES SOCIETES, CAAA, EDE, DOUANES)
- Un dossier ACCRE permettant l'exonération de charges sociales pendant 12 mois, peut être déposé lorsqu'un certain nombre de conditions sont réunies. Le CFE s'assure que le dossier est complet et le transmet pour instruction à l'URSSAF.
- Tenue du Registre de l'Agriculture pour les EIRL

## Nos +

- Partenariat avec la MSA, Centres de comptabilité et autres organismes agricoles.

## Tarif - Durée

Tarif sur demande.

Conditions générales de vente sur demande ou consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, dès réception du dossier complet par courrier, celui-ci sera saisi entre 24 et 48 heures.

## Vos référents

### • Schiltigheim

■ **Carole LIBS**  
03 88 19 17 95  
carole.libs@alsace.chambagri.fr

■ **Dorothee STOCK**  
03 88 99 38 38  
dorothee.stock@alsace.chambagri.fr

### • Sainte Croix en Plaine

■ **Véronique SPAETY**  
03 89 20 97 16  
veronique.spaety@alsace.chambagri.fr

■ **Valérie CAUSSAINT**  
03 89 20 98 07  
valerie.caussaint@alsace.chambagri.fr



## Chambre d'agriculture Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**  
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cedex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

■ **Site du Haut-Rhin**  
11, rue Jean Mermoz -BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr